

-----  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

-----  
AGENCE GÉNÉRALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ÉTAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 27 DEC 2021

N° 21E01328 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **vingt-cinq (25) élèves Agents Techniques d'Élevage et de Santé Animale, session 2021**, sont déclarés admis en remplacement de candidats défailants.

Ce sont :

**ADMIS**

RANG	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE_NAISS
7°	KONÉ MOUMOUNI	1026_1568_2015_9576	B11217229	12/10/89
8°	KONATE SIE ABDEL AZIZ	2610_2761_2039_7456	B14512576	23/07/93

*Arrêté la présente liste à deux (02) admis.*

**DÉFAILLANTS**

RANG	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE_NAISS
11°	NABO HAMI	2109_1416_2347_5970	B5221948	31/12/95
4° sur la liste d'attente	ZOUNDI ISSOUF	2610_4769_8697_1786	B8563583	17/07/97

*Arrêté la présente liste à deux (02) noms.*

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'École Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale, dans le plus bref délai.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

